

## **COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES**

### Réunion de la commission :

Le samedi 15 juin à 10h au district.

Ordre du jour :

- Bilan de la saison écoulée
- Organisation de la commission pour la saison 2024/2025
- Vérifications à envisager lors de la saison 2024/2025
- Suivi des travaux de non-conformités à faire lever durant l'intersaison
- Suivi des équipements de contrôle
- Suivi de la réglementation

### Informations préliminaires pour les classements

Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.

La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

### Demande d'Avis Préalable éclairage avec un passage en LED

- Commune de Champagne en Valromey – avis favorable pour un classement envisagé en E6.
- Commune de Jujurieux – avis favorable pour un classement envisagé en E7.

### Demande d'Avis Préalable installation

- Commune de Saint Etienne du Bois pour la construction de vestiaires -dossier transmis à la ligue pour validation

### Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Néant

### Vérifications initiales ou décennales des installations

- Gymnase de Saint Denis les Bourg NNI 013449901 – classement au niveau Futsal 3 jusqu'au 12 juin 2034.
- Terrain de Beach Soccer de Saint Etienne du Bois NNI 013506601 – rapport à effectuer par la CFTIS.
- Stade Henri Rigollet de Jayat NNI 011960101 – classement provisoire au niveau T6PN jusqu'au 13 juin 2025. Travaux à réaliser pour lever les non-conformités durant la saison 2024/2025.

- Stades municipaux de Méziat NNI 012460101 et NNI 012460102 :
  - NNI 012460101 : suspension du classement jusqu'aux levées des non-conformités.
  - NNI 012460102 : classement au niveau T7PN jusqu'au 13 juin 2034.
- Complexes sportifs 1 et 2 de Montmerle sur Saône NNI 012630101 et NNI 012630102 – rapports rédigés par la CDTIS et transmis à la ligue – en attente de classements.
- Stades de la Madeleine 1 et 2 de Replonges NNI 013200101 et NNI 013200102 – rapports à rédiger par la CDTIS.
- Stade municipal Jérôme Brevet de Messimy NNI 012430101 -rapport à rédiger par la CDTIS.

### Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

### Prochaines programmations

- Terrains Claudius Joinin 1 et 2 de Saint Trivier sur Moignans NNI 013890101 et NNI 013890102
- Stade Orindis 2 de Montréal La Cluse NNI 012650102
- Stade des Brouilles 3 de Curtafond NNI 011400103 (nouveau terrain)
- Stade municipal de Culoz NNI 011380101

Pour la CDTIS : JF JANNET